

Séance du 01 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juillet à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	26/06/2023

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Absents :

Secrétaire de séance : Mr BUR Frédéric

Objet : Approbation du PCS

Délibération n°2023-07-01

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal la trame du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Ces documents visent la gestion des risques majeurs (Feux de forêt, Séisme, Eboulement, glissement de terrains, Tempête, chutes de neige importante, Inondation, Epidémie, Accident de la circulation, Accident nucléaire, chimique. La commune doit disposer d'une organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens présents dans la commune.

Après lecture et vérification de la trame du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

CHARGE le maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

Pour extrait certifié conforme,

